

TERRITOIRE
ZÉRO GASPILLAGE

zéro
DÉCHET



RAPPORT ANNUEL

ANNEE 2014



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE D'ELIMINATION DES
DECHETS

Syndicat Mixte de Thann – Cernay
24 rue du Général de Gaulle
68800 Thann
Tél : 03 89 75 29 05
Fax : 03 89 28 11 60

SOMMAIRE

I. LA GESTION DES DECHETS	3
1 . Introduction	3
2 . Fonctionnement	4
3 . Faits marquants de l'exercice 2014	5
4 . Orientations pour l'avenir	6
 II. INDICATEURS TECHNIQUES	 7
1. Collectes sélectives des emballages des ménages	7
1.1. Collecte sélective en porte-à-porte	7
1.3. Collecte en déchèteries	11
1.4. Collectes et prestations diverses	16
2. Collectes des ordures ménagères et assimilés	17
2.1 Organisation du service	17
2.2 Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	17
2.3 Les biodéchets	18
2.4 Evolution du service	18
2.5 Les conteneurs	20
2.6 Les sacs biodégradables	21
3. Actions de sensibilisation	21
4. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	22
5. Traitement	23
5.1. Repreneurs, nature des traitements et localisation	23
5.2. Taux de valorisation des déchets	24
6. Mesures de prévention	24
 III. INDICATEURS FINANCIERS 2014	 25
 CONCLUSION	 27

I. LA GESTION DES DECHETS

1 . Introduction

42 096 habitants
19 communes

En **1990**, les SIVOM de Cernay et de Thann ont créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Thann – Cernay dont la mission sera la construction et la gestion de la déchèterie commune aux deux syndicats.

Le site d'Aspach-le-Haut a été la conjugaison du choix judicieux d'un site à la limite de ces deux collectivités et constituait la plate-forme idéale en matière de traitement des déchets.

A l'origine le SIVU regroupait 13 communes, depuis 6 autres ont rejoint le syndicat. En **2011**, du fait du transfert de compétence et de sa composition, il a été transformé en Syndicat Mixte de Thann – Cernay (SMTC).

Aujourd'hui, il est compétent en matière de **collecte des déchets ménagers et assimilés** :

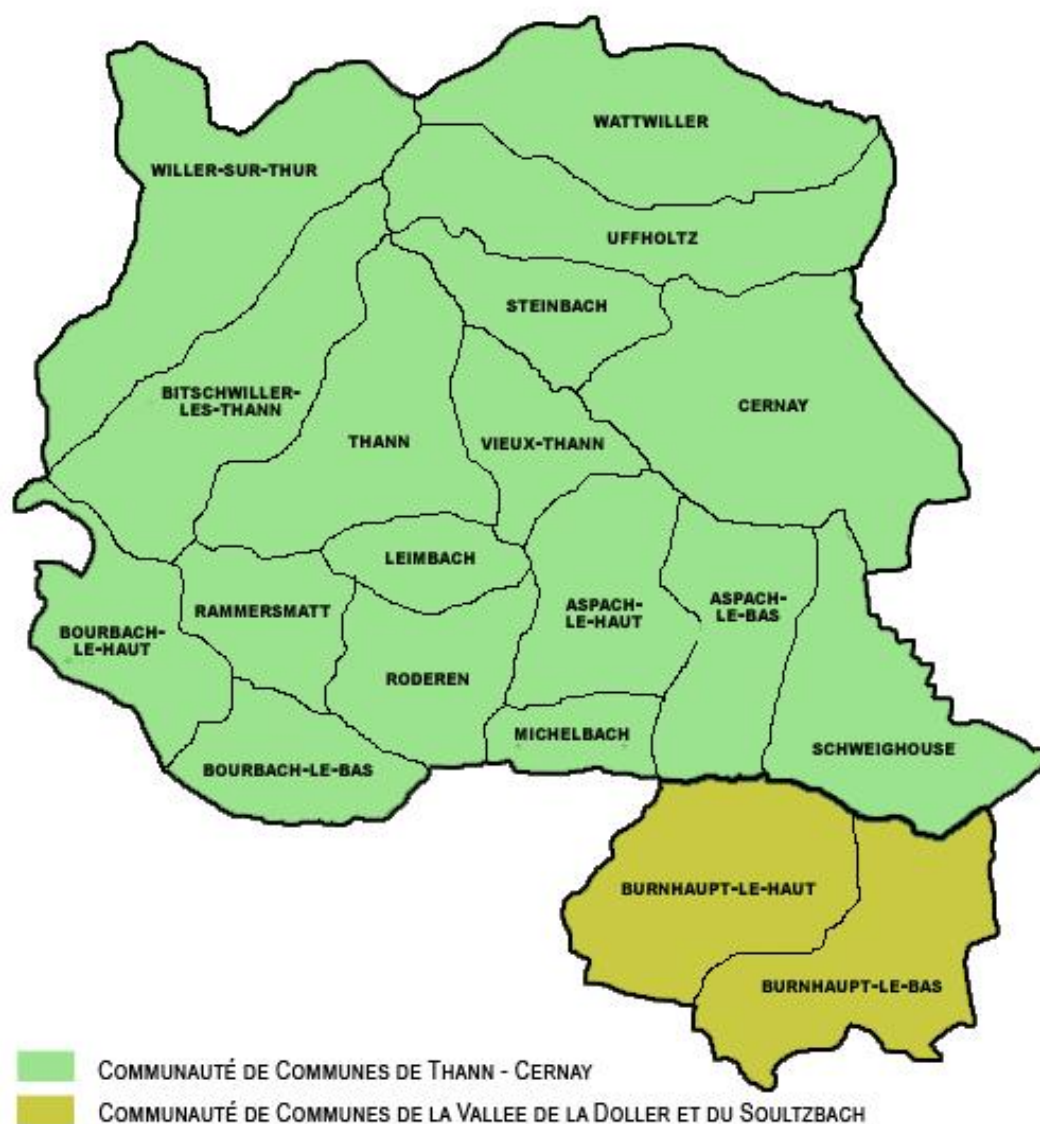
- collecte des ordures ménagères et assimilés (2011) ;
- collecte des biodéchets (2011) ;
- maintenance des bacs OMR et bio (2011) ;
- collecte des emballages recyclables (1999) ;
- gestion des déchèteries (1990).

Le traitement des déchets ménagers a été transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) depuis 2011.

Il est composé de 19 communes, soit 42 096 habitants (population légale 2010, applicable au 01/01/14) et comprend les Communautés de Communes :

- **de Thann - Cernay (38 562 hab.) - CCTC**
 - Aspach-le-Bas (1 355 hab.)
 - Aspach-le-Haut (1 515 hab.)
 - Cernay (11 716 hab.)
 - Bitschwiller-lès-Thann (2 063 hab.)
 - Bourbach-le-Bas (619 hab.)
 - Bourbach-le-Haut (431 hab.)
 - Leimbach (856 hab.)
 - Michelbach (373 hab.)
 - Rammersmatt (225 hab.)
 - Roderen (917 hab.)
 - Schweighouse/Thann (736 hab.)
 - Steinbach (1 388 hab.)
 - Thann (8 103 hab.)
 - Uffholtz (1 602 hab.)
 - Vieux-Thann (2 971 hab.)
 - Wattwiller (1 778 hab.)
 - Willer-sur-Thur (1 914 hab.)
- **de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (seuls Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut) - CCVDS**
 - Burnhaupt-le-Bas (1 855 hab.)
 - Burnhaupt-le-Haut (1 679 hab.)





2. Fonctionnement

Le **Bureau du SMTC** est composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de 6 assesseurs.

Le **Conseil Syndical** comprend 22 délégués titulaires et 22 suppléants. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

Le SMTC emploie **4 salariés** à temps plein : une ingénieure, une chargée de mission, un responsable de la maintenance des bacs d'ordures ménagères et biodéchets, un ambassadeur du tri.

Du personnel de la Communauté de Communes de Thann - Cernay est également rémunéré par le syndicat (conventions). Ces agents assurent entre autres les missions relatives à la redevance incitative (mise à jour du fichier des redevables...), la relation avec les usagers ainsi que le support administratif.



L'ensemble des services de collectes et de gestion des déchèteries est réalisé via des contrats de prestations de services :

- **exploitation des déchèteries d'Aspach-le-Haut** (haut et bas de quai) et de **Willers-sur-Thur** (bas de quai uniquement, hors gardiennage).
 - ↳ marché de 5 ans (3 ans et renouvelable 1 fois 2 ans) avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 23 mai 2009 (jusqu'au 31 décembre 2014).
- **collecte sélective des emballages ménagers** (journaux, magazines, briques alimentaires, emballages cartonnés, flacons et bouteilles plastiques).
 - ↳ marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- **collecte des ordures ménagères et des biodéchets**
 - ↳ marché de 5 ans avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010 (jusqu'au 31 décembre 2014) – 2 marchés (ex-CCCE, ex-CCPT) transférés en 2011 au SMTC.
- **marché de collecte du verre en points d'apport volontaire**
 - ↳ marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société RECYCAL de Ribeauvillé, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).

3. Faits marquants de l'exercice 2014

Janvier : démarrage du nouveau tri des DDS (déchets diffus spécifiques) en 9 familles (acides, bases, pâteux, liquides, phytosanitaires...) avec Eco-DDS, alors que jusqu'en 2013 ces produits étaient triés en deux catégories (peintures et chimiques).

Février : renouvellement des sacs de collecte.

Mars : participation aux opérations de distribution des sacs de tri, organisées par la Ville de Cernay (ainsi qu'au mois de septembre).

Contractualisation avec Eco-Mobilier (collecte en déchèterie des déchets de mobilier) : soutiens financiers pour 2014 et mise en place d'une benne séparée au 1^{er} janvier 2015.

Avril : participation à l'opération "Haut-Rhin propre", collecte des pneus usagés.

Mai : participation à diverses manifestations : Fête des Voisins (Quartier Bel Air), Journée handball (Thann).

Juin : édition d'un mémotri, comportant essentiellement des visuels, destiné au grand public, distribué notamment lors du porte-à-porte.

Décembre : publication du calendrier du tri, au format A4 plié, comportant les consignes de tri, les jours de collecte.

Lauréat de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage », en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller.



4 . Orientations pour l'avenir

Pour **2015**, le SMTC poursuivra son travail de **sensibilisation** auprès des usagers du service. Le recrutement de **6 ambassadeurs du tri « Seniors »** est prévu pour une durée de 6 mois pour sensibiliser en priorité les habitants des quartiers d'habitat vertical. Cette brigade aura pour principale mission la communication : porte-à-porte dans le pavillonnaire et l'habitat vertical, suivi de collecte, dans le but de corriger les erreurs de tri, informer ou réinformer les usagers sur les consignes de tri des emballages, des biodéchets... Mais ils interviendront également pour sensibiliser les habitants concernés par la mise en place des conteneurs enterrés (Mines – Cernay, Avenue Pasteur – Thann) : distribution de sacs de pré-collecte, des consignes, utilisation du contrôle d'accès...

Afin d'élargir son panel de **filières**, notamment à la déchèterie d'Aspach-le-Haut, une benne destinée à la collecte séparée du **mobilier** sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2015 (via l'éco-organisme Eco-Mobilier). Cette nouvelle filière prend en charge le recyclage du mobilier (bois, ferraille, plastique) dont une grande partie était jusqu'à présent destinée à l'enfouissement.

L'obtention du label « **Territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage** » signifiera aussi pour le SMTC la poursuite de sa politique déchets avec cette fois-ci une large place accordée à l'économie sociale et solidaire, au concept de l'économie circulaire et l'implication de tous les partenaires du territoire : institutionnels, économiques, sociaux...



II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Collectes sélectives des emballages des ménages

1.1. Collecte sélective en porte-à-porte

- **Sac jaune multimatériaux (50 litres) :**
journaux, magazines, cartons d'emballages, bouteilles, bidons, flacons en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques ménagers.
Depuis le 1^{er} avril 2012 (extension des consignes de tri) : tous les emballages plastiques (pots de yaourts, barquettes, films...).



- **Ramassage bimensuel** suivant un calendrier de collecte distribué dans les boîtes aux lettres chaque fin d'année.

	Semaine paire	Semaine impaire
Aspach-le-Bas Michelbach	 lundi	   lundi jeudi jeudi
Aspach-le-Haut Bourbach-le-Bas Bourbach-le-Haut Rammersmatt Roderen	  lundi jeudi	  lundi jeudi
Bitschwiller-lès-Thann	  lundi mercredi	  lundi mardi
Leimbach	   lundi jeudi vendredi	 lundi
Schweighouse / Thann	 lundi	   lundi jeudi vendredi
Thann 1	  mardi vendredi*	   mardi mercredi vendredi
Thann 2	  mardi jeudi	  mardi vendredi
Vieux-Thann	 lundi	   lundi mardi mercredi

* le vendredi "semaine paire" concerne uniquement l'hypercentre de Thann et les grands ensembles collectifs

Cernay 5 : collecté toutes les semaines en OMR le vendredi (partie de Cernay 1 et 3).

	Semaine paire	Semaine impaire
Willer-sur-Thur	  mardi mercredi	  mardi mercredi
Burnhaupt-le-Bas Burnhaupt-le-Haut	  lundi jeudi	  lundi jeudi
Cernay 1	  mercredi vendredi	  mercredi jeudi
Cernay 2	   mercredi vendredi jeudi	 mercredi
Cernay 3	  lundi mercredi	  lundi mardi
Cernay 4	   lundi mercredi mardi	 lundi
Steinbach	  mercredi mardi	  mercredi vendredi
Uffholtz	  lundi mardi	  lundi vendredi
Wattwiller	   lundi mardi vendredi	 lundi



- Sacs de tri achetés : **2 080 000 sacs** (société JEMACO), soit 104 000 de moins qu'en 2013.
- **L'habitat vertical** : 5 200 logements (l'habitat social étant essentiellement géré par Domial – Habitat Familial d'Alsace). Ces immeubles de l'habitat social avaient été dotés de bacs de 340 l destinés à la collecte sélective. Mais les résidents favorisent plutôt l'utilisation de sacs de tri. Dans le cas des bailleurs ou syndics privés, même constatation avec les locataires et propriétaires qui privilégient l'utilisation des sacs (plutôt que l'acquisition de bacs).
- **Collecte des sacs jaunes en porte à porte** : toujours la même tendance observée les années précédentes avec une nouvelle augmentation de près de 3 % sur l'ensemble du périmètre du SMTC, soit plus de 3224 t (contre 3134 t en 2013).
- **Tonnages triés et expédiés** : les déchets d'emballages sont triés en 10 filières et ce sont ces tonnages qui seront soutenus par Eco-Emballages.

Par habitant :
9,23 kg plastiques
3,68 kg acier-aluminium
54,82 kg papiers-cartons

	Tetra (5.03) / PCC		EMR (5.02) / PCNC		Journaux-magazines (1.11)	
	T (triées)	Kg/hab	T (triées)	Kg/hab	T (triées)	Kg/hab
Année 2012	74,74	1,80	705,33	16,98	809,98	19,50
Année 2013	55,99	1,37	737,60	18,02	994,01	24,29
Année 2014	47,66	1,16	703,07	17,18	1058,65	25,86

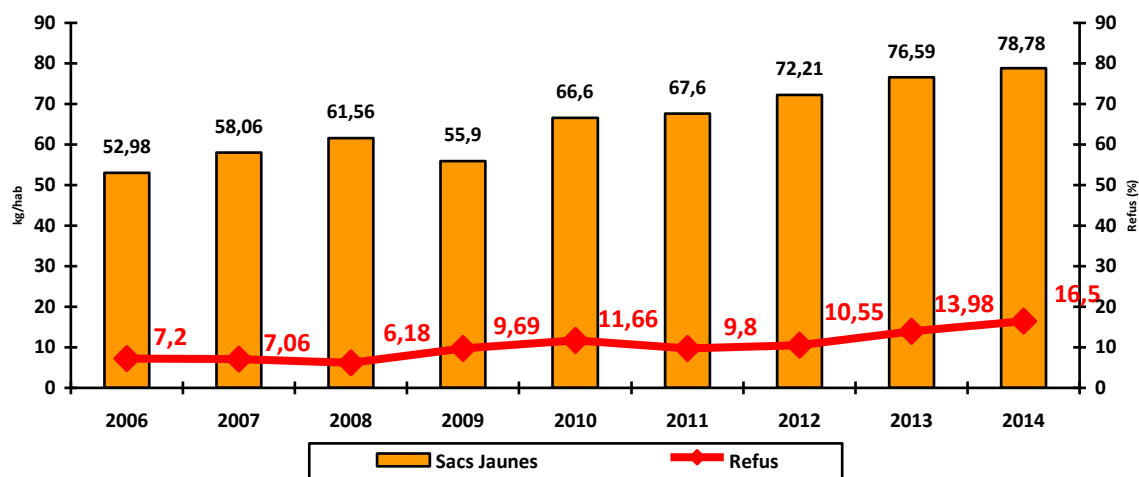
	PET foncé		PET / PET clair		PEHD	
	T (triées)	Kg/hab	T (triées)	Kg/hab	T (triées)	Kg/hab
Année 2012	41,76	1,01	156,58	3,77	88,40	2,13
Année 2013	45,48	1,11	144,33	3,53	64,30	1,57
Année 2014	40,36	0,99	143,32	3,50	76,42	1,87

	Gros de magasin (1.02)		Acier		Alu	
	T (triées)	Kg/hab	T (triées)	Kg/hab	T (triées)	Kg/hab
Année 2012	844,99	20,35	142,55	3,43	14,94	0,36
Année 2013	451,04	11,02	133,39	3,26	14,55	0,36
Année 2014	434,50	10,62	132,54	3,24	17,97	0,44

	Pots et barquettes		Films et sacs	
	T (triées)	Kg/hab	T (triées)	Kg/hab
Année 2012	51,17	1,22	61,44	1,47
Année 2013	75,24	1,87	85,06	2,08
Année 2014	53,16	1,30	64,30	1,57



- **Refus de tri** : 16,5 % (12,7 kg/hab contre 10,5 kg/hab).



La communication (notamment orale) reste la meilleure arme pour sensibiliser à cette problématique : présence de couches et d'aliments.

Au niveau national ce taux de refus reste honorable, il est toutefois regrettable de trouver des déchets ménagers dans les sacs jaunes :

- biodéchets pour les déchets alimentaires ;
- couches : ordures ménagères ou utilisation des couches lavables (le SM4 propose gratuitement des kits de couches pour test).

• Les Journaux-magazines

Le soutien, versé à l'année n+1 par **Ecofolio**, est de 48 770 € contre 39 465 € touchés l'année précédente. Ce montant est calculé en fonction des tonnages livrés et recyclés. A partir de 2014 (déclaration année 2013), une nouvelle catégorie (qui jusqu'alors n'était pas soutenue) est à déclarer : 1.02, également appelée le « gros de magasin », soit un mélange de produits fibreux contenant au minimum 50% de papiers graphiques.

• Soutien au Développement Durable

Depuis 2011, Eco-Emballages verse également un soutien au Développement Durable » dans la mesure où la collectivité atteint au minimum 4 des 9 cibles du DD. Pour la troisième année consécutive le SMTC remplit les conditions pour toucher 100 % de ce soutien, à savoir environ 20 000 €.

Cibles Economiques	Cibles Sociales	Cibles Environnementales
Optimisation des coûts complets de la collecte sélective	Empreinte sociale de la collecte sélective	Diminution des déchets
Optimisation des recettes du recyclage	Développement de la pédagogie et de la proximité par les ADT auprès de l'habitant	Développement du recyclage
Amélioration de la qualité de la CS	Diminution de la gravité des accidents	Diminution de l'impact du transport de la collecte sélective



1.2. Collecte en points d'apport volontaire - PAV

**1 PAV pour
450 habitants**

Le territoire du SMTC comporte 58 points d'apport volontaire constitués de 92 conteneurs à verre, 14 conteneurs à huile.

Les collectes du verre et de l'huile sont également réalisées aux déchèteries : 4 conteneurs verre et 2 pour l'huile à Aspach-le-Haut et 2 conteneurs à verre et 1 pour l'huile à Willer-sur-Thur.

- **Conteneurs à verre :**

Fréquence de collecte : une fois par semaine ou tous les quinze jours suivant la commune.

En 2014, 1 606 t de verre ont été collectées, ce qui représente un tonnage stable (1638 t en 2013), soit un peu moins de 39 kg/hab. On estime toutefois pouvoir améliorer cette performance, avec le verre qui semble toujours être présent dans les ordures ménagères (notamment pots de yaourt).

A voir également s'il n'est pas possible ou nécessaire de rajouter des PAV dans certaines communes.

Commune	Emplacement	verre	huile	Emplacement	verre
Aspach le Bas	Rue de la station (derrière l'Eglise)	2	1		
Aspach le Haut	Foyer Alex (Grand'rue)	1	1		
	Déchèterie	4	2		
Bitschwiller-lès-Th.	Rue de la gare (derrière salle des fêtes)	2	1	Parking du Super U	2
	Rue des Vosges (RN 66)	1			
Bourbach le Bas	Rue de l'Ours	2	1		
Bourbach le Haut	Rue Eschbach	2	1		
Burnhaupt le Bas	Rue du Loup	2	1		
Burnhaupt le Haut	Rue de l'Eglise (devant la mairie)	2	1	Camping Les Castors - Pont d'Aspach	1
	Parking du Super U	2			
Cernay	Rue de la Paix (angle rue de Soultz)	2		Rue René Guibert (camping)	1
	Rue du Bonhomme (foyer portugais)	1		Rue Risler - Place Grun	2
	Rue du Ventron (chaufferie MDPA)	1		Espace Grün (Quai des Platanes)	1
	Fbg de Colmar (MDPA)	1		Rue Sandoz (Jardins familiaux)	1
	Rue de Wittelsheim (face au n°38)	2		Fbg des Vosges / rue de Steinbach)	1
	Centre Leclerc (av. d'Alsace)	3		Fbg des Vosges (angle rue du Repos)	2
	Gare de Cernay	1		Rue de la 4 ^e DMM (Bel Air)	1
	Av Charles de Gaulle (Foyer Aléos)	1		Rue de l'Asile (parking école)	2
	Rue René Guibert (petit parking)	2		Rue des Prés	1
Leimbach	Parking derrière salle polyvalente	2	1		
Michelbach	Rue principale (derrière salle des fêtes)	2	1		
Rammersmatt	Rue Bellevue (à côté des pompiers)	1	1		
Roderen	Route de Bourbach (parking école)	1	1		
Schweighouse	Rue de Reiningue	2			
Steinbach	Mairie-école	1		Silberthal (restaurant dans la forêt)	1
	Rue de Cernay (face à chapelle)	2			
Thann	Rue St Jacques (face boulangerie Dietsch)	1		Rue du Steinby (parking de l'école)	1
	Rue Henri Lebert + Rue du Steinby	2		Avenue Pasteur (stade)	3
	Parking du Match	2			
Uffholtz	Derrière Place de la République	1		Rue des Seigneurs	1
	Place des Charpentiers	1			



Vieux-Thann	Place du Moulin à papier	2	1	Rue des Bouleaux	1
	Rue de Provence (à côté du Mille-Club)	2	1	Place du Textile	2
Wattwiller	Rue du Gal de Gaulle (face de la CMDP)	1		Camping des Sources (Vieil Armand)	2
	Rue de Soultz (face au n°23)	2		Rue de Cernay (Caserne pompiers)	1
Willer-sur-Thur	Rue Clémenceau (près du cimetière)	2		Rue de Lorraine	1
	Salle Polyvalente	1		Déchèterie	2

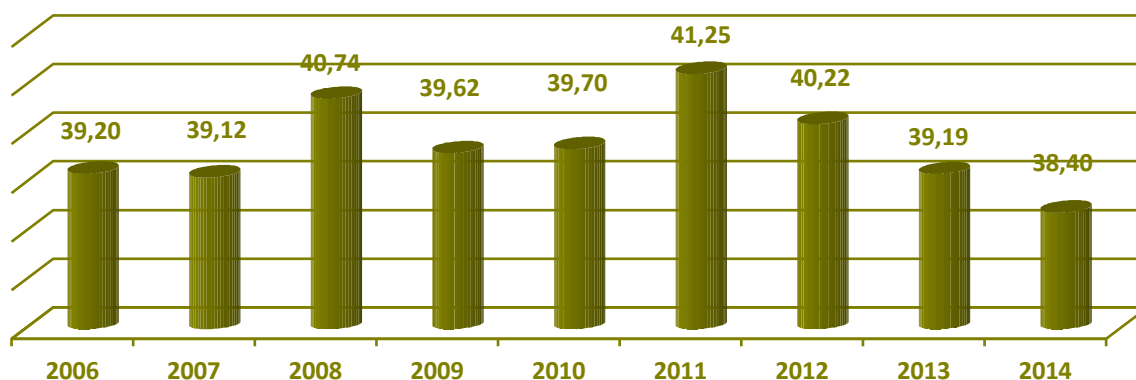
LUNDI : Aspach le Bas, Aspach-le-Haut, Déchèterie, Burnhaupt-le-Bas*, Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse, Michelbach

JEUDI : Déchèterie, Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach le Bas**, Bourbach le Haut, Cernay, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Steinbach, Thann, Uffholtz, Vieux-Thann, Wattwiller, Willer-sur-Thur

* : tous les 15 jours semaine impaire

** : tous les 15 jours semaine paire

Evolution du ratio de collecte (kg/hab/an)



- **Conteneurs à huile :**

Collecte effectuée par SEVIA-VEOLIA, dont la prestation comprend le pompage de l'huile usagée ; les bidons vides sont évacués par les services communaux.

Fréquence de collecte : pas de fréquence régulière, les communes doivent appeler pour demander la vidange

Par contre la société ne se déplace qu'à partir de 600 l par conteneur. En dessous de ce volume la prestation est payante.

1.3. Collecte en déchèteries

Le SMTC a transféré la gestion des déchèteries d'Aspach-le-Haut (dont il est le propriétaire) et de Willer-sur-Thur à un prestataire.

- **Willer-sur-Thur :**

Les tonnages sont relativement stables, peu de variations hormis pour les déchets verts qui sont à la hausse et les DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques).

Les batteries sont directement rapatriées sur Aspach-le-Haut, ce qui évite les vols.



Tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Enfouissement	96,88	100,78	101,52	115,60	163,60	181,80	218,54	222,30	215,84
Gravats	78,70	130,58	170,86	149,84	177,12	219,78	272,22	262,64	245,54
Métaux	45,58	42,36	43,82	37,52	36,36	34,38	37,54	36,64	39,26
Pap-cartons	32,58	30,52	30,80	29,90	30,20	30,60	30,58	26,52	30,30
Branchages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,06	166,34	193,76
Huile moteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Huile végétale	1,40	0,75	0,60	0,00	1,07	0,00	0,91	0,00	0,00
Batteries	3,20	1,48	1,48	2,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEEE			6,75	18,88	15,33	13,79	12,67	14,38	20,90
Total	258,34	306,47	355,83	353,95	423,68	480,35	683,52	728,82	745,60

- **Aspach-le-Haut :**

Une légère augmentation, notamment pour les déchets verts et les métaux.

Globalement ceci représente une moyenne de 259 kg/hab (249 kg/hab – moy. départementale, 196 kg/hab – moy nationale). A noter que très peu de territoires sont à la redevance incitative en France, ce qui explique cette moyenne basse.

Tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Enfouissement	2388,02	2555,32	2548,44	2598,32	3064,38	3689,06	3711,28	3342,76	3276,24
Gravats	2545,02	2465,50	2315,13	2540,74	2050,26	2528,02	2170,82	2230,24	2144,12
Métaux	539,91	425,35	362,95	409,02	402,22	434,04	338,76	267,51	315,18
Papiers	439,78	444,42	484,18	446,78	178,14	175,78	177,00	137,48	124,90
Cartons	98,20 *				294,77	284,28	290,76	268,90	256,32
Bois traité	1033,66	1113,02	1197,34	1126,68	1143,93	1040,66	1289,50	1437,08	1434,46
Bois non traité					67,17	304,48	123,90	0,00	0,00
Branchages	1690,38	1960,50	1903,50	1934,18	2066,14	1973,12	2373,73	1964,32	2168,76
Huile moteur	11,70	11,70	13,05	14,49	13,59	14,04	14,49	13,77	15,68
Huile végétale	4,58	5,12	3,00	5,00	7,80	7,60	5,10	5,64	6,80
Vêtements	32,68	35,90	41,54	38,44	47,82	39,62	39,28	37,60	33,61
Frigos	49,19	12,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Batteries	31,39	21,99	15,08	17,08	14,72	11,01	19,74	8,54	17,50
Piles	3,06	1,20	0,00	1,00	0,14	0,30	0,26	0,00	0,20
DDS + DASRI	18,8	21,10	21,80	24,00	66,00	66,70	64,19	63,01	62,27
Emb métal.	4,24	1,30	0,00	67,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEEE		127,27	276,55	294,31	299,28	343,91	308,80	239,58	273,54
Total	8886,37	9017,88	9409,88	9503,08	9522,73	9760,98	10927,60	10016,44	10129,59

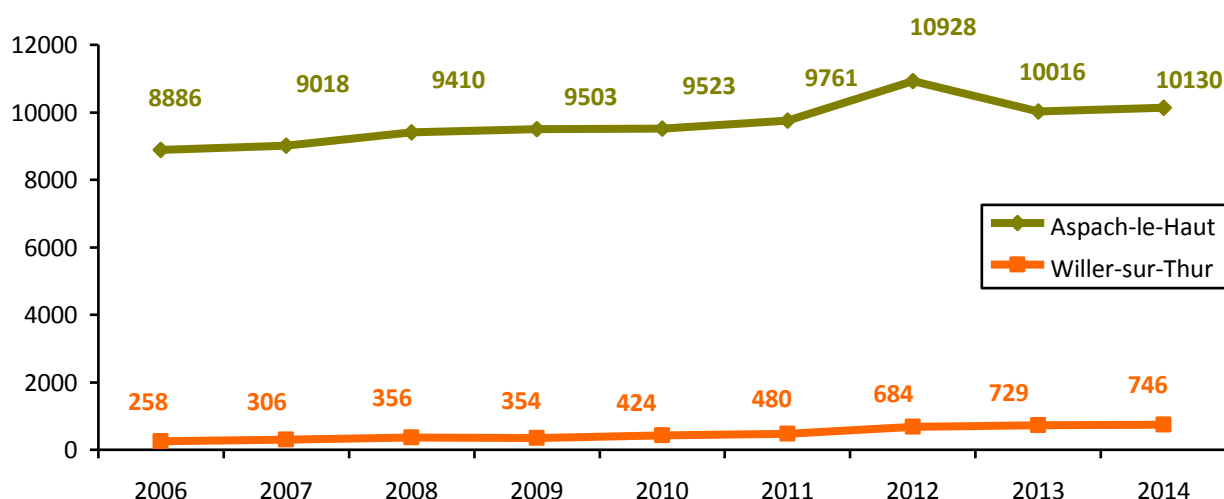
Kg /Hab**	227	235	240	242	245	247	278	257	259
------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

* correspond au verre, à partir de 2007, ce tonnage est inclus dans celui des PAV

** performances cumulées des deux déchèteries (calculées selon le comptage de population INSEE annuel)

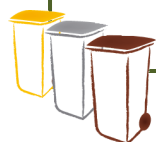


Evolution des tonnages des déchèteries

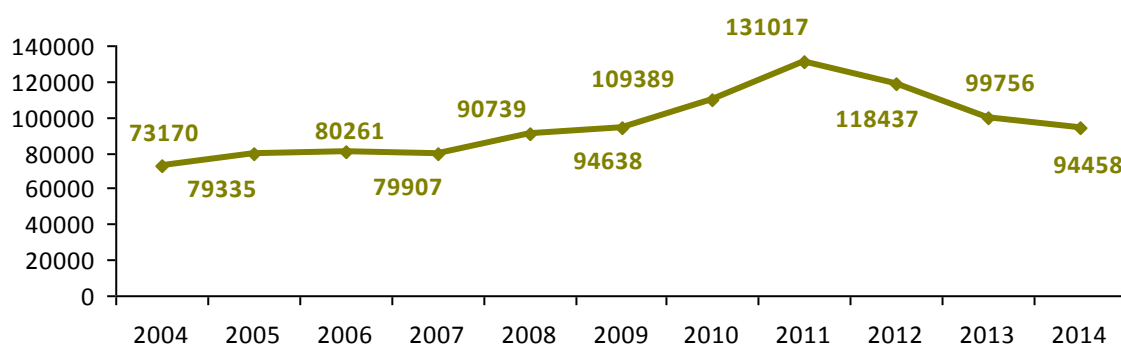


Le taux de fréquentation est toujours à la baisse, le contrôle d'accès étant un atout indéniable au suivi de cet indicateur. Le nombre d'entrées est proche à celui de 2009.

Entrées	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Aspach-le-Bas	4 403	5 861	7 449	5 645	4 889	4 601
Aspach-le-Haut	8 263	8 919	10 404	9 399	6 994	5 676
Bitschwiller	2 941	3 669	4 749	4 135	3 918	3 955
Bourbach-le-Bas	694	913	1 667	1 166	730	779
Bourbach-le-Haut	416	774	1 598	1 114	431	465
Burnhaupt-le-Bas	2 366	2 488	3 644	2 971	2 990	2 966
Burnhaupt-le-Haut	2 963	3 225	4 381	3 806	3 586	3 537
Cernay	28 861	31 391	32 854	31 767	26 036	25 118
Leimbach	1 876	2 688	3 500	2 450	2 787	2 564
Michelbach	1 191	1 614	2 241	1 834	1 280	1 166
Rammersmatt	537	881	1 347	1 148	706	530
Roderen	1 686	2 326	3 389	2 417	2 250	2 153
Schweighouse	1 674	2 102	2 638	2 281	2 136	2 189
Steinbach	3 274	3 520	4 276	3 808	4 078	3 556
Thann	17 969	20 796	23 048	23 768	17 223	17 156
Uffholtz	3 366	3 579	5 478	4 035	4 383	4 221
Vieux Thann	7 544	9 747	12 129	11 298	10 027	9 057
Wattwiller	4 260	4 472	5 724	4 827	4 691	4 022
Willer-sur-Thur	354	424	501	568	621	747
SMTC	94 638	109 389	131 017	118 437	99756	94458



Evolution des entrées à la déchèterie



• Le contrôle d'accès

Au 31 décembre 2014, 14443 badges ont été créés pour les usagers en ayant fait la demande (1675 créés en 2014).

Certains de ces badges sont aujourd'hui inutilisés :

Particuliers : 2614 (*contre 2975 en 2013*)

Professionnels : 150 (*174 en 2013*)

Collectivités / Administrations / Associations : 43 (*43 en 2013*)

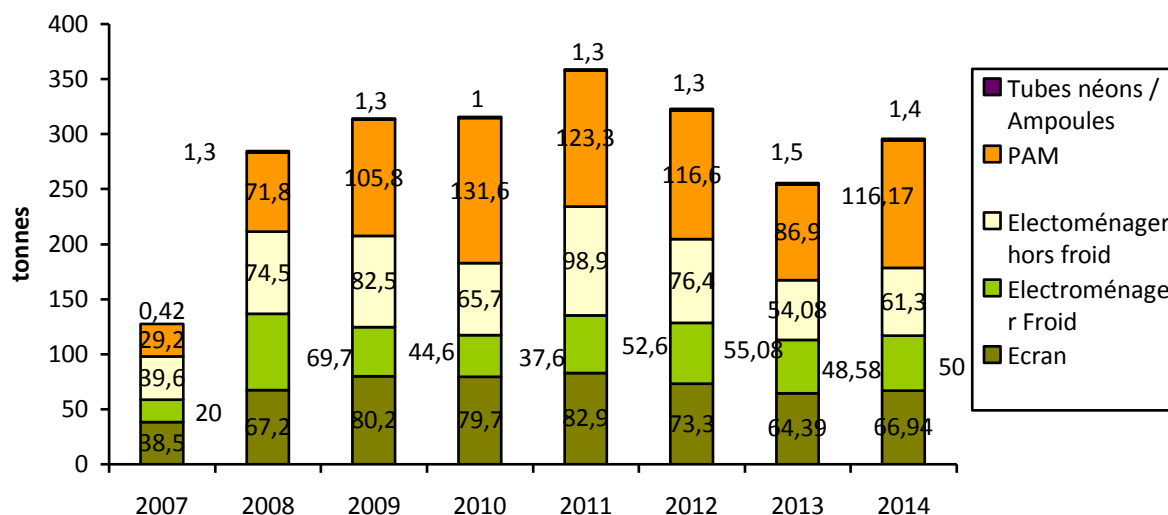
Sur ce nombre de badges, 510 sont bloqués (192 perdus et 318 en accès refusé) : il s'agit d'usagers ayant déménagé et dont le compte est fermé, mais qui n'ont pas rendu leur badge.

• Les DEEE

ECOLOGIC est l'éco-organisme avec lequel le SMTc a contractualisé. Le prestataire de cette filière est COVED. Les DEEE sont acheminés vers différentes unités de démantèlement.

Pour le recyclage des sources lumineuses (tubes néons et ampoules), une convention a été signée avec RECYLUM.

Evolution des tonnages DEEE



Pour mémoire : en 2007 les DEEE étaient uniquement collectés à Aspach-le-Haut. La collecte à Willer-sur-Thur a débuté au 2nd semestre 2008

La performance est de 7 kg par habitant contre 6,1 kg en 2013. Cette augmentation nous permet de nous rapprocher de celle de 2012. Bien entendu, plus nous collectons de déchets électroniques et électriques, plus OCAD3E nous versera des soutiens financiers. Mais l'utilisateur prend également l'habitude de les rapporter dans les points de vente ou chez des acteurs locaux, tels Emmaüs.

- **Emmaüs de Cernay**

Son activité reste toujours importante et la Communauté Emmaüs est un partenaire indispensable du SMTC puisqu'elle collecte une part des encombrants, récupérables ou non. Une subvention lui est allouée chaque année pour assurer le financement du traitement des déchets « ultimes ».

Le bilan de la ressourcerie, mise en place en 2011, reste toujours positif :

- seconde vie pour de nombreux objets ;
- image positive auprès des usagers ;
- satisfaction de la Communauté concernant la qualité et la quantité des objets déposés.

Le volume collecté reste toujours relativement identique. Le véhicule d'Emmaüs effectue une à deux rotations par semaine, soit en moyenne 15 m³ d'objets divers et variés (environ 780 m³ par an).

- **Fûts à piles :**

Prestataire : VEOLIA. Traitement : COREPILE

Des fûts sont mis à disposition à la déchèterie pour le dépôt des piles des particuliers et des professionnels ayant des faibles quantités ; les mairies ont également été sollicitées pour la mise en place de conteneurs à piles (carton) dans leurs locaux.

Sur appel téléphonique, COREPILE procède à l'enlèvement de fûts en déchèterie.

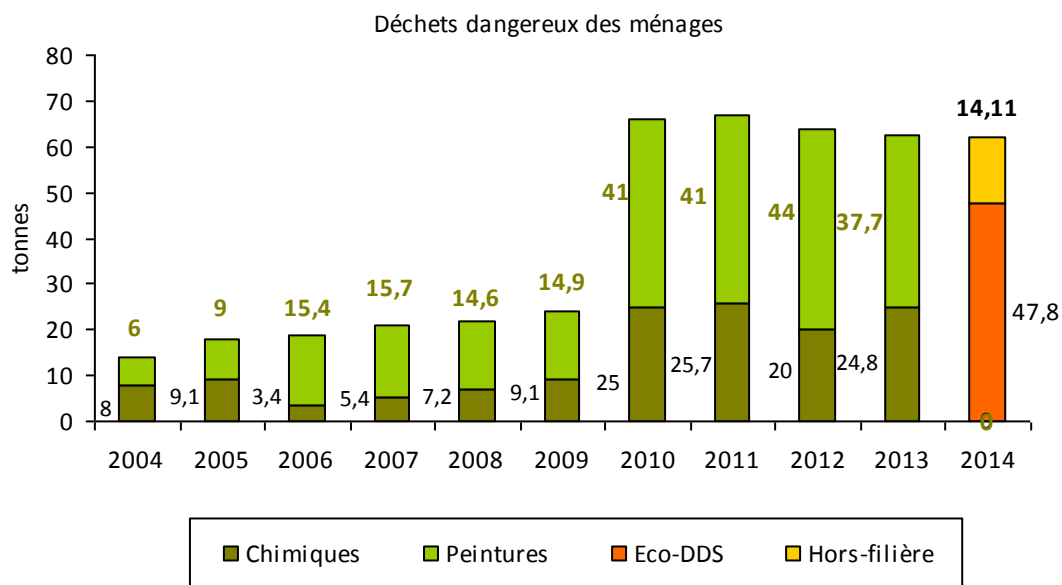
- **Les déchets diffus spécifiques (DDS)**

Collecte au quotidien de ces déchets sur le site d'Aspach-le-Haut ; ce service est destiné uniquement aux particuliers et ne concerne en aucun cas les professionnels. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides pour éliminer leurs déchets toxiques (Agence de l'Eau...).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SMTC a mis en place le tri demandé par l'éco-organisme EcoDDS, ainsi 47,80 tonnes ont été triées selon les 9 familles (pâteux, liquides, acides, bases, comburants, emballages vides, phytosanitaires, filtres à huile, aérosols). Reste 14,11 t à la charge du SMTC : produits dont le conditionnement dépasse le seuil « ménagers » (supérieur à 30 kg ou 25 l), produits venant de l'étranger...

En tout 61,91 t ont été collectées soit un peu moins qu'en 2013 (62,5 t).



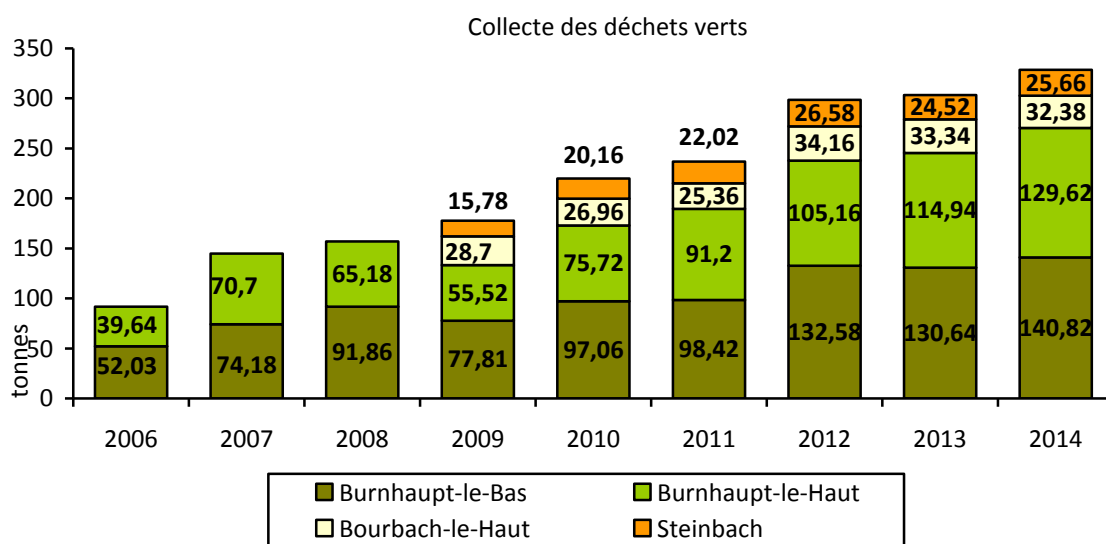


1.4. Collectes et prestations diverses

• Les déchets verts

Poursuite du dispositif depuis 2006, avec la mise en place de bennes pour les communes de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas, Steinbach et Bourbach-le-Haut.

Aussi, durant plusieurs semaines (de mai à octobre – novembre), une benne destinée à la collecte de ces déchets est déposée le vendredi après-midi et retirée le lundi matin, ceci permet de délester les apports à la déchèterie mais également de réduire les déplacements.



En 2014, on observe une augmentation des tonnages (328 t – soit 8kg/hab, contre 303 t en 2013), tout comme à la déchèterie d'Aspach-le-Haut. L'année était visiblement propice à une production élevée de déchets verts. Dommage que les usagers ne s'orientent pas plus vers des solutions « locales », comme le mulching pour le gazon, le broyage pour les branchages....



- **Le compostage individuel**

En 2014, 42 composteurs en bois ont été achetés par des particuliers. Depuis le démarrage en 2005, plus de 1 300 unités (bois et plastiques) ont été vendues.

- **Collecte de vêtements :**

Ce sont des associations qui gèrent les conteneurs à vêtements disséminés sur le territoire du SMTC.

Cinq conteneurs sont présents à la déchèterie d'Aspach-le-Haut.

Le tonnage collecté par Le Relais - Terre des Hommes diminue quelque peu (33,61 t en 2014 contre près de 36 t en 2013), mais pas d'explication quant à cette variation.

2. Collectes des ordures ménagères et assimilés

On comprend par ordures ménagères et assimilés :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les biodéchets.

La redevance incitative au volume a été instaurée par les deux CC membres du SMTC, entre 2006 et 2011. L'ensemble des foyers a été doté d'un bac gris (pour les ordures ménagères) et d'un bac au couvercle brun (pour les biodéchets).

2.1 Organisation du service

- Système adopté : collecte conteneurisée en porte-à-porte des ordures ménagères et des biodéchets.
- Ramassage : hebdomadaire des biodéchets et hebdomadaire ou bimensuel des ordures ménagères.

2.2 Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Sont compris dans la dénomination des OMR :

a) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments (hors biodéchets) et du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers.

b) Les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels, assimilés à des ordures ménagères ; les produits du nettoyage et détritiques des halles, marchés, lieux de fêtes publiques ou privées, des voies publiques, squares, parcs, cimetières (à l'exception des produits végétaux) et de leurs dépendances, des écoles, collèges, locaux associatifs et établissements publics déposés pouvant être collectés dans les mêmes conditions, sans sujétion particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Les déchets ménagers présentés au service de collecte ne doivent contenir aucun produit ou objet susceptible d'exploser, d'enflammer les détritiques, ou d'altérer les récipients, de blesser le public ou les préposés chargés de l'enlèvement et du tri des déchets, de constituer des dangers



ou une impossibilité pratique pour leur collecte ou leur traitement.

Ne sont pas compris dans la dénomination des OMR :

- les déchets ménagers recyclables (emballages papiers, cartons, métalliques, verre, plastiques, journaux, magazines...) ;
- les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers ;
- les déchets végétaux provenant des cours et jardins tels que tontes de jardin, feuilles mortes, bois d'élagage... ;
- les objets encombrants (objets, métaux, plastique, ou autres...) ;
- toutes les bouteilles ou bonbonnes de gaz, même vides ;
- les pneumatiques de véhicules automobiles ;
- les huiles de vidange et graisses ; tous les produits des industries chimiques ou autres ;
- les produits pharmaceutiques ;
- les déchets contaminés provenant des hôpitaux, cliniques et professionnels de santé ;
- les déchets d'abattoirs ;
- les déchets issus des garages automobiles ;
- les déchets spéciaux qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les déchets ménagers, sans créer de risques pour les personnes et l'environnement ;
- les équipements électriques et électroniques.

Ces énumérations ne sont pas limitatives.

2.3 Les biodéchets

Les matériaux compris dans la dénomination « biodéchets » et admis à la collecte sont :

- les déchets de cuisine : préparation des aliments, restes de repas, pâtes, riz, céréales, pain, viandes, os, charcuterie, poissons (huitres, moules, écailles, arêtes, crustacés, fruits de mer...), légumes, épluchures, pelures, coquilles d'œufs, coquilles de noix, de noisettes, fruits, laitages, gâteaux, les cendres froides, les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout ; les papiers et cartons souillés de déchets alimentaires (boîtes de pizzas...)
- les déchets tels que définis ci-dessus et provenant des établissements artisanaux et commerciaux et des établissements publics, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations ;
- les déchets verts en petite quantité (moins de 20 %) : feuilles mortes, tontes de gazon...

Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées pourront être assimilées.

2.4 Evolution du service

Depuis la mise en place de la redevance incitative (ex-CCCE : 2007 / ex-CCPT : 2010 / Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut : 2011) les tonnages d'ordures ménagères poursuivent leur diminution régulièrement, d'année en année.

La mise en place de la collecte des biodéchets a accentué cette tendance, offrant aux usagers la possibilité de trier encore plus leurs déchets.

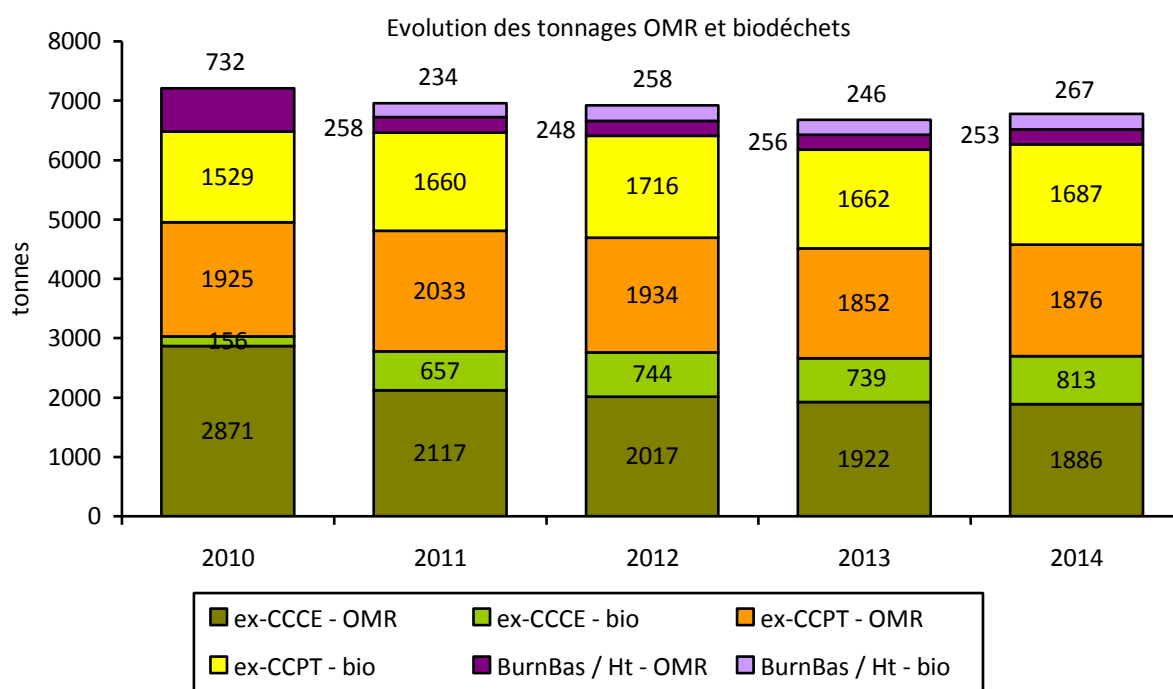
Globalement, la performance en matière d'ordures ménagères (96,09 kg/hab/an) – toujours en baisse – se situe en-dessous de la moyenne départementale (211 kg) et nationale (268 kg). Le



SMTC reste sous la barre des 100 kg par habitant, ce qui fait du syndicat une des collectivités les plus performantes de France !

Pour ce qui est des biodéchets, la production par habitant (66,23 kg) est répartie à la hausse et reste remarquable.

Tonnes	2010		2011		2012		2013		2014	
	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO
Ex-CCCE (CCTC, 2014)	2 871	156	2 117	657	2 017	744	1 922	739	1 886	813
kg/hab/an	178,0	38,7	131,3	40,7	125,10	46,13	118,39	45,53	116,20	50,09
Ex-CCPT (CCTC, 2014)	1 925	1 529	2 033	1 660	1 934	1 716	1 852	1 662	1 876	1 687
kg/hab/an	87,6	69,60	91,9	75,0	87,40	77,54	83,50	74,94	84,58	76,06
Burnhaupt-Bas / Haut	732		258	234	248	258	256	246	253	267
kg/hab/an	223,4		78,9	71,5	75,69	78,80	75,96	72,74	75,10	79,19
SMTC	5 528	1 896	4 408	2 552	4 199	2 718	4 030	2 647	4 015	2 768
kg/hab/an	133,1	45,7	106,1	61,5	101,11	65,45	96,44	63,34	96,09	66,23



• La redevance incitative

Les collectivités membres du SMTC ont souhaité conserver la facturation de la redevance incitative. Elles établissent ainsi les tarifs en fonction des volumes et des fréquences de collecte des OMR (une fois par semaine = C1 ou tous les 15 jours = C0,5).

CCTC	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	340 l	360 l	660 l
C1	268,32 €	314,08 €	406,64 €	452,40 €	544,44 €	682,76 €	913,12 €	959,40 €	1 650,48 €
C0,5	199,16 €	222,04 €	268,32 €	291,20 €	337,48 €	406,64 €	521,56 €	544,44 €	890,24 €



Burnhaupt-le-Bas / le-Haut	60 l (1 pers.)	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
C0,5	175,70 €	246,00 €	304,90 €	392,80 €	485,80 €	671,80 €	1 126,60 €

De façon générale, tous les déchets en surplus (sacs en trop à côté des bacs) ne sont pas collectés. Les usagers sont donc priés de prendre un volume supérieur, plus adapté à leur production. Des sacs sont acceptés en sus, dans des cas exceptionnels comme les fêtes de famille.

Etiquette de refus
(couleur orange)



**NON CONFORME
A LA COLLECTE**



Vos déchets n'ont pas été collectés car :

- ☐ **Déchets non conformes**
- ☐ **Couvercle non fermé, sacs d'ordures supplémentaires non autorisés (dépassement du volume)**
- ☐ **Tri non conforme (papier peint, déchets alimentaires, objets plastiques...)**

Renseignements : → Syndicat Mixte Thann Cernay : 03 89 75 29 05
→ Burnhaupt-le-Bas : 03 89 48 70 61 ou Burnhaupt-le-Haut : 03 89 48 70 58

Ne pas jeter sur la voie publique

Dans le cas de dépôts sauvages, les services de Police Municipale et de la Brigade Verte interviennent rapidement ce qui permet de limiter ce phénomène et surtout de sensibiliser les usagers aux risques encourus en cas de prise en flagrant délit : amendes et condamnations au tribunal.

Le SMTC doit poursuivre ses actions de communication, notamment dans l'habitat vertical (où il reste des marges de progrès, le geste du tri n'est pas toujours bien compris, tant au niveau des emballages que des biodéchets). Mais il faut aussi encourager les usagers, qui n'ont pas encore franchi le pas, à adopter le tri des biodéchets.

2.5 Les conteneurs

Au 1^{er} janvier 2013, le SMTC a repris en régie la gestion du parc de bacs d'ordures ménagères et de biodéchets.

L'état du parc de bacs gris au 31 décembre 2014 (nombre de bacs en place) :

		60l	80l	120l	140l	180l	240l	340l	360l	660l	TOTAL
Ex-CCCE	2013	2 037	1 177	561	736	54	218	247	-	371	5 401
	2012	1 967	1 169	570	785	43	222	253	-	344	5 353
Ex-CCPT	2013	127	5 758	823	5	205	275	-	230	323	7 746
	2012	-	5 630	820	-	221	280	-	226	321	7 498
CCTC	2014	2 436	6 888	1 375	700	255	493	254	228	698	13 327
Burn.Ht Burn.Bas	2014	-	1 093	137	-	34	18	-	23	31	1 336
	2013	-	1 056	133	-	37	21	-	22	31	1 300
	2012	-	1 030	134	-	38	22	-	19	30	1 273
TOTAUX	2014	2 436	7 963	1 508	700	288	510	254	250	729	14 663
	2013	2 164	7 991	1 517	741	296	514	247	252	725	14 447
	2012	1 967	7 829	1 524	785	302	524	253	245	695	14 124



La dotation en bacs biodéchets est de :

		80l	240l	TOTAL
Ex-CCCE	2013	3 272	240	3 512
Ex-CCPT	2013	6 770	560	7 330
CCTC	2014	10 210	799	11 009
Burn.Ht	2014	1 292	30	1 322
Burn.Bas	2013	1 258	30	1 288
TOTAUX	2014	11 475	828	12 331
	2013	11 300	830	12 130

Sur l'ensemble du parc, voici les mouvements pour l'année 2014, soit 1384 interventions :

	OMR	BIO
Dotations	353	317
Echanges	392	15
Retraits	143	122
Réparations	35	7

Le fichier de gestion du parc est lié à celui du contrôle d'accès. Il est ainsi mis à jour simultanément lorsqu'un usager souhaite une carte pour accéder à la déchèterie.

En 2014, il y a eu 64 100 modifications sur la base de données, liées à la création d'un compte pour un nouvel usager, à des interventions sur les bacs...

Le logiciel de gestion, Proflux (de la Société Tradim) figure parmi l'un des meilleurs outils de redevance incitative en France, du fait de sa convivialité et de sa polyvalence.

2.6 Les sacs biodégradables

Pour 2014, un groupement de commande a été réalisé avec le SM4 et certaines de ses collectivités membres. Les prix obtenus ont été plus intéressants que dans le cadre d'une commande unique par le SMTC. Les quantités commandées sont de 2 000 000 de sacs de 20 l et 8 000 housses de 240 l.

3. Actions de sensibilisation

La qualité du tri est directement liée aux habitudes des consommateurs, aussi faut-il constamment communiquer afin de répéter le message pour éviter les dérives.

- **Calendrier du tri**

Le calendrier, à la fois un guide du tri et un document d'information, comporte non seulement les dates de collecte sélective, mais aussi celles des ordures ménagères pour l'ensemble des communes du SMTC. Y figurent également de nombreux renseignements : horaires de déchèteries, collectes spécifiques...

- **Mémo-tri**

Un nouveau mémo-tri a été élaboré par les services du SMTC, très visuel afin qu'il puisse être aisément compris par tous les usagers. Il est utilisé notamment dans le cadre des opérations de porte-à-porte dans l'habitat vertical.



- **Animations**

Le SMTC participe à diverses manifestations (journée du handball, fête des voisins). Il intervient aussi dans les milieux scolaires, périscolaires, ou pour tout public qui en fait la demande, pour une sensibilisation relative aux déchets.

- **Sensibilisation des élus**

Il reste encore un travail important à effectuer dans le domaine de la sécurité lors des collectes. En effet, avec l'évolution de la réglementation, les élus sont coresponsables avec le prestataire dans le cas d'incidents liés à la collecte et la non-sécurisation (marche-arrière...).

Il est également important d'améliorer la communication pour relative aux travaux de voirie. Ceci permettant de planifier les modifications des circuits de collecte et de mettre en place le cas échéant des points de regroupement.

- **Habitat vertical**

Ce type d'habitat reste plus difficile à gérer que le pavillonnaire en matière de déchets.

Des pistes existent, mais le travail est de longue haleine, afin de sensibiliser les habitants et surtout de les responsabiliser. Il s'agit de leur habitat, de leur cadre de vie alors il faut que tous les acteurs se sentent concernés : emporter les encombrants en déchèterie plutôt que de les déposer aux pieds des immeubles, trier les textiles dans les conteneurs adéquats, idem pour le verre, les déchets alimentaires...

4. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants se rendent directement à la déchèterie. Ils sont autorisés à y déposer leurs déchets, en contrepartie ils sont tenus de régler un montant en fonction de la nature et du volume apportés.

Pour une gestion adéquate de ces apports, une régie de recettes a été mise en place avec les tarifs suivants :

- Tout – venant (encombrants) : 13 € le ½ m³
- Gravats : 8 € le ½ m³
- Déchets verts : 6 € le ½ m³
- Bois : 3 € le ½ m³

Les facturations se feront par tranche de ½ m³.

- Remplacement badges « PASS DECHETS » 10 € - *pour tous les utilisateurs*
- Dépôt de déchets contraire au règlement 150 € (forfait) - *pour tous les utilisateurs*

Avec le contrôle d'accès, il est plus facile de gérer l'accès de ce type d'utilisateurs. Si le nombre de passages de professionnels a à nouveau légèrement diminué, cela peut provenir de la mise en œuvre des nouveaux tarifs mais il reste vraisemblablement toujours des professionnels qui ne se déclarent pas. Il reste encore du travail pédagogique à effectuer sur ce sujet.

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Visites Prof.	192	145	176	1111	1021	- 8 %
Visites totales	109 389	131 017	118 437	99 756	94 158	- 5,7 %
Pourcentage	0,17	0,11	0,15	1,11	1,08	/



5. Traitement

5.1. Repreneurs, nature des traitements et localisation

5.1.1 Recyclage

- bouteilles plastiques : SOREPLA (88300 Neufchâteau) + autres (via Valorplast) ;
- cartons : négoce COVED (via la Valorisation Garantie Opérateur - VGO) ;
- journaux – magazines : négoce COVED
- briques alimentaires : négoce COVED (via la VGO)
- emballages métalliques et acier : négoce COVED (via la VGO)
- verre : OI (88170 Gironcourt)
- gravats : TRITER (68700 Aspach-le-Haut)
- métaux : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)

5.1.2 Traitements divers

- traitement spécifique :
 - huile moteur et végétale : Ets GRANDIDIER (88330 Rehaincourt) / SEVIA-VEOLIA
 - batteries : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
 - piles (COREPILE / Euro-Bat-Tri 38297 St Quentin Fallavier)
 - DEEE : écrans (COVED 68311 Illzach), PAM (Démotronic, France), Hors Froid (démantelés chez COVED et ferraille recyclée chez CERNAY ENVIRONNEMENT), Froid (REMONDIS, France).
 - DDS (déchets diffus spécifiques) : EcoDDS
 - Hors DDS : TREDI 68490 Hombourg
- compostage : déchets verts (Plateforme de Compostage 68700 Aspach-le-Haut ou TRITER)
- enfouissement : encombrants (ISDND 68210 Retzwiller)
- broyage : bois (TRITER 68700 Aspach-le-Haut)
- réutilisation : vêtements (Terre des Hommes 68500 Guebwiller – LE RELAIS 68270 Wittenheim).

5.1.3 Traitement des ordures ménagères résiduelles (SM4)

Les ordures ménagères résiduelles hors biodéchets sont incinérées avec valorisation énergétique, à l'UIOM de Sausheim ou à l'UIOM de Colmar (ces unités sont des partenaires du SM4).

5.1.4 Traitement des biodéchets

Les biodéchets sont compostés sur la plateforme de compostage du SM4 à Aspach-le-Haut. Le refus de compostage est acheminé à l'UIOM de Colmar pour valorisation énergétique. Le compost issu du process est normé NF U44051.



5.2. Taux de valorisation des déchets

L'ensemble des déchets collectés par le SMTC se répartit de la façon suivante :

	Ordures ménagères	Biodéchets	Déchèteries	Collecte sélective	Tonnages totaux
Recyclage	/	/	45,14 %	83,50 %	40,36 %
Valorisation énergétique	100 %	0,62 %	/	16,50 %	19,99 %
Compostage	/	66,66 %	21,85 %	/	19,94 %
Evaporation	/	32,72 %	/	/	3,97 %
Traitement spécifique	/	/	0,96 %	/	0,45 %
Enfouissement	/	/	32,05 %	/	15,29 %

En matière de biodéchets, le taux de refus (éliminé en valorisation énergétique) reste très faible, ce qui témoigne de la qualité des déchets collectés.

Pour les déchèteries, plus de 67% des déchets trouvent une valorisation en recyclage, en compostage ou bien en traitement spécifique (régénération pour l'huile par exemple...). Reste 32% qui finissent en enfouissement. Il s'agit des bennes « encombrants » ou « tout-venant ». Avec la mise en place de nouvelles filières (mobilier par exemple), ce taux devrait encore diminuer.

Pour ce qui concerne la collecte sélective, le taux de refus reste un sujet sur lequel il faut travailler. D'ailleurs en 2014, le tonnage a été expédié dans une nouvelle filière pour test : la production de combustible solide de récupération (CSR).

Globalement, la **moyenne française** de production des déchets (collectes, déchèteries...) est de **570 kg/hab**, le **SMTC est à 546 kg** avec un taux de valorisation (matière et organique) de plus de 60 % (supérieur à l'objectif national pour 2015 : 45 %). Objectif de valorisation globale 2025 = 60 % et 100% de collecte de biodéchets, déjà atteint par le SMTC.

6. Mesures de prévention

En tant que membre du SM4, signataire d'un Plan local de Prévention, le SMTC est un acteur dans ce domaine. Il participe aux actions menées par le SM4.

La poursuite de la vente de composteurs en bois est une des actions de prévention. Le SMTC est également présent lors de toutes manifestations (mise à disposition de matériel et poubelles...), mise en place d'un stand permettant la diffusion d'informations relatives au tri et à la prévention.

Pour 2015, il s'engage également avec le SM4 en signant la charte d'éco-responsabilité.

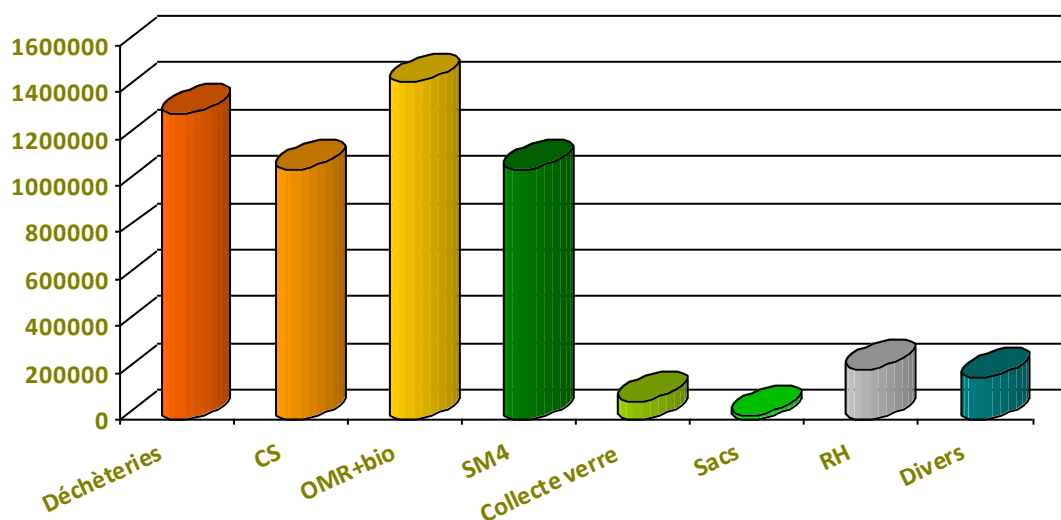


III. INDICATEURS FINANCIERS 2014

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 5 560 245 €

COVED, Déchèteries (prestation de services)	1 280 000 €
COVED, Collecte OMR + bio (prestation de services)	1 440 000 €
RECYCAL (collecte du verre)	80 000 €
EMMAÛS	15 000 €
Jemaco (sacs tri et bio)	200 000 €
Communication / distribution	8 600 €
Ressources humaines	216 000 €

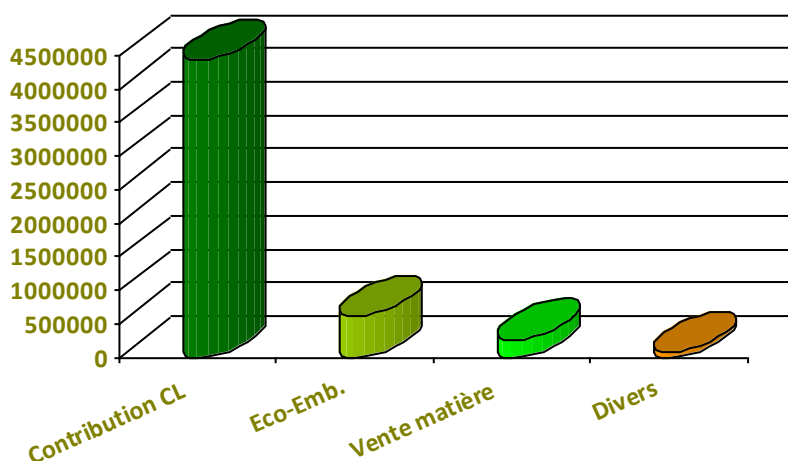
COVED, Collecte sélective (prestation de services)	1 070 000 €
SM4 (traitement des OMR + biodéchets) + cotisation	1 070 000 €
Déchets verts	26 395 €
Emprunts	8 600 €
Amortissements	76 500 €
Divers + transferts	69 150 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 5 360 690 €

Eco-Emballages	600 000 €
Vente matériaux : plastiques, acier, carton	151 400 €
Ocad3e (DEEE)	21 730 €
Ecofolio (papier)	48 770 €
OI (verre)	36 850 €
Eco-DDS	3 750 €

Contribution, 106 € par habitant	4 437 584 €
Ressources humaines (Emploi d'Avenir + congés maternité)	18 800 €
Régie déchèterie + composteurs	11 220 €
SM4 (compensation kilométrique)	24 200 €
Subventions Dép. + ADEME	4 300 €
Divers + transferts	2 086 €



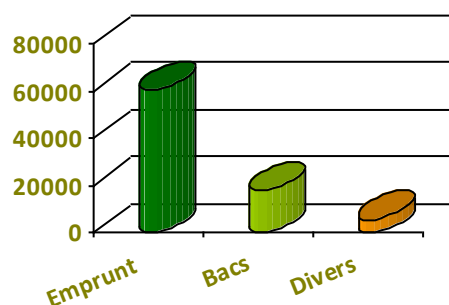
Les dépenses les plus importantes restent celles liées aux contrats de prestation de services (collectes et déchèteries) et au traitement.

Les soutiens à la tonne triée, versés par Eco-Emballages, ainsi que la revente des matériaux ne suffisent pas à équilibrer le service. Ils représentent néanmoins près de 16 % des recettes totales.

Les contributions des Communautés de Communes membres représentent la majeure partie de nos recettes, nous permettant ainsi d'équilibrer notre budget.

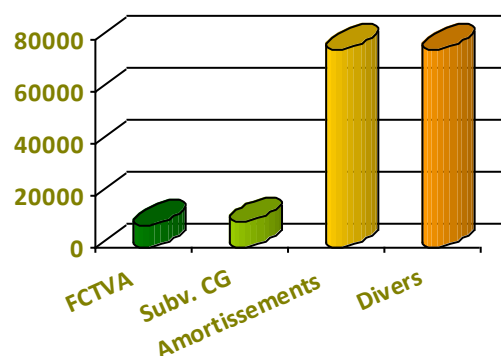
DEPENSES INVESTISSEMENT = 83 530 €

Emprunts (capital)	60 250 €
Bacs OMR et biodéchets	17 800 €
Divers	5480 €



RECETTES INVESTISSEMENT = 171 580 €

FCTVA	8 580 €
Subventions CG (déchèterie + composteurs)	9 900 €
Amortissements	76 500 €
Divers	76 600 €



Pas d'investissements notables en 2014, si ce n'est l'acquisition de nouveaux bacs pour la dotation des foyers (notamment des bacs de 60l).

Les emprunts correspondent au financement des travaux en déchèterie (2009) et au rachat du parc de bacs OMR (Temaco et SULO) en 2014.



CONCLUSION

Début 2014, le syndicat a mis en place le nouveau mode de tri des déchets diffus spécifiques (peintures, acides...), ayant **contractualisé** avec l'éco-organisme Eco-DDS. A ce jour, le SMTC a adhéré à **tous les éco-organismes** existants lui permettant ainsi de maîtriser les inévitables augmentations financières dont il est dépendant, comme les différentes taxes dont les hausses sont imposées par l'Etat.

Au 1^{er} janvier 2015, une benne destinée à la **collecte du mobilier** sera en place à la déchèterie d'Aspach-le-Haut. Cette nouvelle filière prendra en charge la collecte et le recyclage du mobilier (bois, ferraille, plastique) dont une grande partie était jusqu'à présent destinée à l'enfouissement.

La **politique « déchets »** mise en œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire du SMTC est reconnue et ses performances globales sont régulièrement **citées au niveau national** par l'Ademe, le Réseau Compost +, le réseau « Zéro Waste France »...

Ce n'est donc pas un hasard si le SMTC est **lauréat de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage »**, en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller. A ce titre, il mettra en œuvre dès 2015 un programme d'actions destiné à encore améliorer les performances de son territoire, en intégrant les partenaires locaux (économiques, sociaux...).





**Le Syndicat Mixte de Thann – Cernay est lauréat de l'appel à projets
Territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage**

Décembre 2014
En partenariat avec :



Syndicat Mixte de Thann Cernay
Courrier : 24 rue du Général de Gaulle 68800 THANN
Bureaux : 2 rue des Genêts 68700 ASPACH-LE-HAUT
www.smtc68.fr – contact@smtc68.fr – 03 89 75 29 05
